République française
Liberté, égalité, fraternité

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX URBANISME

ARRÊTÉ MUNICIPAL D'URBANISME N°2025-106-U

OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PROFIT DE LA DIRECTION DE L'URBANISME RÈGLEMENTAIRE DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

MADAME LE MAIRE DE NOTRE-DAME DE BONDEVILLE,
VU *la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets et notamment son article 17,*
VU *le Code de l'environnement et notamment ses articles L.581-3-1 et R.581-10,*
VU *le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5217-2, relatif aux compétences exercées par les métropoles, et L.5211-9-2, relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,*
VU *l'arrêté de renonciation au transfert du pouvoir de police de la publicité de la Métropole Rouen Normandie en date du 27 juin 2024,*
VU *la Convention d'adhésion confiant à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Métropole, l'instruction des autorisations et déclarations préalables relatives aux enseignes, pré-enseignes et publicités,*
CONSIDÉRANT *que le fonctionnement de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire exige une réactivité permanente et justifie qu'une délégation de signature soit donnée aux agents,*

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Dans le cadre de leurs attributions, telles qu'elles ressortent de la convention susvisée et à l'effet de signer les courriers permettant l'instruction des demandes d'enseignes, pré-enseignes et publicités visées à l'article 5.2 de la convention d'adhésion, délégation de signature est donnée à :

- Madame Déborah LEFRANCOIS, Directrice de l'Urbanisme Réglementaire,
- Madame Aude GERVASON, Responsable du Service Instruction,
- Monsieur Eric BLANCHARD, instructeur,
- Madame Charline BOUDIN, instructrice,
- Monsieur Guillaume LASNE, instructeur,
- Monsieur Lucas MOUGEY, instructeur,
- Madame Coralie DALMONT, instructrice,
- Madame Emmanuelle REBISCHUNG, instructrice,
- Madame Luisa TERRES, instructrice,
- Madame Laurène FLORET, instructrice,
- Madame Pauline PESTRIMAUX, instructrice,
- Madame Elodie MALLET, instructrice,
- Madame Marie SALZET, instructrice,
- Madame Jackie MARIE, instructrice,

ARTICLE 2 : Les courriers concernés sont :

- Les consultations,
- La lettre de demande de pièces complémentaires,
- La lettre de notification du délai d'instruction,
- La lettre de complétude.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté ; dont une ampliation sera remise à la Métropole Rouen

Normandie pour lui servir de titre et publié sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 rue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Notre-Dame de Bondeville le 10 juin 2025,

Madame Le Maire,

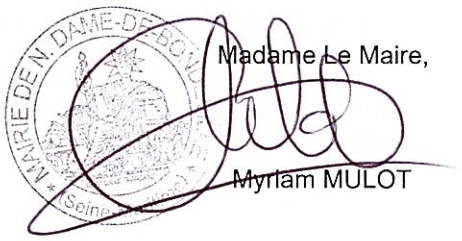

Myriam MULOT

Publié sur le site Internet :
https://www.ville-nd-bondeville.fr
et sur les panneaux électroniques
d'informations municipales le :

.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604743-20250610-2025-106-U-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/06/2025